

Projet livre collectif Utopia

« Culture de la Paix »

Partie propositions

Soumis à amendements

Un débat fondamental

L'écriture de l'ouvrage « Culture de la Paix » débuté il y a presque 4 ans, revêt un caractère particulier compte tenu du contexte international.

L'actualité et les drames en cours percutent nos certitudes et nos réflexions et ce débat nous semble crucial pour notre Mouvement.

Les discussions autour de ce livre sont donc fondamentales.

Lors du prochain Conseil Utopia du 31 mai, 1^{er} et 2 juin prochain, nous tenterons de terminer le vote des amendements sur les idées reçues concernant cet ouvrage et nous débattons des premiers amendements liés aux propositions.

Nous soumettons donc à amendement la partie « proposition »

C'est bien cette partie seulement qui est soumise à amendements.

Attention, pour être pris en compte

***Aucun amendement de forme ne sera accepté (le « lissage sur la forme aura lieu dans un temps ultérieur)
Aucun amendement en « suivi de modification » ne sera accepté***

⇒ ***Les amendements acceptés pour le débat doivent être précis et rédigés***
(ex : Page X, Paragraphe X, supprimer « ... » et remplacer par « », ou « ajouter « ... »)

A noter : les propositions de changement de plan seront étudiées

Les amendements sont à envoyer à :

contact@mouvementutopia.org avec en copie hardy.jeanpierre@laposte.net et franck@pupunat.fr

La date limite d'envoi des amendements est le 26 mai à midi.

PROPOSITIONS

- CHAPITRE 01 Savoir penser la paix autrement
- CHAPITRE 02 Organiser une armée favorisant la paix
- CHAPITRE 03 Repenser les organisations internationales
- CHAPITRE 04 Promouvoir la culture de la paix à travers
l'éducation
- CHAPITRE 05 L'économie au service du vivant
- CHAPITRE 06 Réaffirmer la priorité donnée aux méthodes
de prévention et de gestion des conflits

CHAPITRE 01 - SAVOIR PENSER LA PAIX AUTREMENT

PROPOSITION 1.1 – Pour une culture de la paix

Pour atteindre la paix, il faut être capable de penser la paix autrement, en la définissant pour ce qu'elle est en elle-même, et non comme simple absence de guerre : la paix en tant que justice. Cela implique une approche plus globale de la violence et d'y inclure la violence structurelle maintenant une inégalité des chances et des formes de domination qui s'opposent à l'intégration égale de tous dans la société humaine. Dans une telle perspective, les politiques sociales d'éducation et de santé sont tout aussi, voire plus, importantes pour la réalisation de la paix que les politiques militaires.

Savoir penser la paix autrement, c'est défendre la paix de façon absolue malgré l'impossibilité conceptuelle apparente. C'est une morale, un principe, une volonté de vouloir changer individuellement et collectivement son rapport à l'autre à tous les niveaux de l'organisation sociale. Vouloir vivre en paix, ce n'est pas refuser le conflit mais c'est savoir vivre avec et savoir le résoudre ou le réguler sans engendrer une situation de violence, de haine ayant pour conséquence des états de guerre. Changer un système de pensée passe par la déconstruction de pensées acquises, devenues réflexes. L'histoire humaine est bâtie sur le culte de la guerre. Il s'agit de démystifier ce qu'il incarne : la puissance et la supériorité. La remise en question de la structuration patriarcale de la société est l'une des voies pour aller vers des sociétés plus égalitaires et par conséquent moins violentes.

Il importe donc de promouvoir une véritable culture de la paix, concept apparu à la fin de la guerre froide et formulé par le Congrès international sur la paix dans l'esprit des hommes, qui s'est tenu en 1989 à Yamoussoukro, en Côte d'Ivoire. Dans sa déclaration finale, le Congrès recommandait à l'UNESCO de « contribuer à la construction d'une nouvelle vision de la paix par le développement d'une culture de la paix, sur le fondement des valeurs universelles du respect de la vie, de liberté, de justice, de solidarité, de tolérance, des droits de l'homme et d'égalité entre les femmes et les hommes »¹⁸. Passer à une réflexion en termes de culture de la paix implique une révolution éthique et l'intégration de la notion de complexité pour sortir d'une pensée binaire (guerre / paix) réductrice et clivante. En effet, ni scientifiquement, ni catégoriquement la guerre n'est pas déterminée par les gènes, par un cerveau violent, par la nature humaine ou par l'instinct, mais elle est plutôt une invention sociale. Par conséquent, « la même espèce qui a inventé la guerre est également capable d'inventer la paix »¹⁹.

Le 13 septembre 1999, la 53^{ème} Assemblée générale des Nations unies a adopté une « Déclaration et un programme d'action sur une culture de la paix » (A/53/243) dont l'article premier donne la dernière et la plus complète définition de la culture de la paix « comme l'ensemble des valeurs, des attitudes, des traditions, des comportements et des modes de vie fondés sur : a) Le respect de la vie, le rejet de la violence et la promotion et la pratique de la non-violence par l'éducation, le dialogue et la coopération ; b) Le respect des principes de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des États et de la non-intervention dans les questions qui relèvent essentiellement de la juridiction nationale de tout État quel qu'il soit, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international ; c) Le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et leur promotion ; d) L'engagement de régler pacifiquement les conflits ; e) Les efforts déployés pour répondre aux besoins des générations actuelles et futures en ce qui concerne le développement et l'environnement ; f) Le respect et la promotion du droit au développement ; g) Le respect et la promotion de l'égalité des droits et des chances pour les femmes et les hommes ; h) Le respect et la promotion des droits de chacun à la liberté d'expression, d'opinion et d'information ; i) L'adhésion aux principes de liberté, de justice, de démocratie, de tolérance, de solidarité, de coopération, du pluralisme, de la diversité culturelle, du dialogue et de la compréhension à tous les niveaux de la société et entre les nations ; et encouragés par un environnement national et international favorisant la paix et dont l'instauration dépend d'un environnement national et international propice »²⁰.

18 Congrès international sur la paix dans l'esprit des hommes, Yamoussoukro, Côte d'Ivoire, septembre 1989, sous l'égide de l'UNESCO et sur l'initiative de la Fondation du Président Houphouët Boigny.

19 Manifeste de Seville diffusé par décision de la Conférence générale de l'UNESCO à sa vingt-cinquième session, Paris, France, 16 novembre 1989

20 Nations Unies, Assemblée générale, Résolutions adoptées par l'Assemblée générale - 53/243. Déclaration et Programme d'action sur une culture de la paix, 6 octobre 1999

PROPOSITION 1.2 - Actualiser les principes démocratiques pour garantir la paix dans le monde

L'histoire, comme l'actualité internationale, nous enseignent que les régimes autoritaires méprisant les droits humains sont des facteurs de guerre, et au premier chef contre leurs propres citoyens.

Il est inutile de revenir sur le danger mortel que le nazisme et l'impérialisme japonais ont fait courir au monde. Plus près de nous, il est permis de penser que, sans la réaction brutale et criminelle du régime syrien, les protestations pacifiques au départ d'une partie de la population à Deraa, après un début de répression, n'auraient jamais provoqué l'enchaînement fatal qui a conduit à l'une des plus meurtrières guerres civiles de l'époque contemporaine. C'était une tentative de coup d'État méprisant la liberté et le suffrage universel qui a été à l'origine d'une autre terrible guerre civile en Espagne...

Mais les démocraties, de leur côté, sont également à l'origine de conflits meurtriers. Les interventions françaises dans le Sahel, par exemple, ne sont exemptes ni d'ambiguïté quant à leurs motivations, ni de conséquences géopolitiques déstabilisatrices. En se traduisant pas un appui militaire et financier constant à des régimes autoritaires et prédateurs, elles ne servent en tout cas nullement l'émergence de mouvements démocratiques et la consolidation de la société civile dans des pays où la grande majorité des habitants survit sous le seuil de pauvreté. L'adoption de régimes démocratiques n'est donc pas suffisante, à elle seule, pour garantir la paix. Une réflexion est nécessaire pour actualiser les principes démocratiques afin qu'ils servent de point d'appui pour diffuser la culture de la paix.

Aujourd'hui, les tensions internationales sont tangibles et elles tiennent à la fois à l'autoritarisme de certains dirigeants, largement imprévisibles et menaçants, mais aussi à l'intervention de forces armées issues de régimes démocratiques au nom même de la démocratie.

Comment se situer face à un président russe qui a annexé par la force plusieurs portions de territoires étrangers, la Crimée aux dépens de l'Ukraine, ou arraché à la Géorgie les soi-disant « républiques » autonomes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud-Alanie et qui poursuit son entreprise de démantèlement de l'Ukraine en finançant les groupes sécessionnistes dans l'Est du pays ?

Comment ne pas s'inquiéter de la montée en puissance de la Chine, dotée quasiment d'un président à vie, dont la pensée figure dans la constitution, et dont quelques « faits d'armes » sont, entre autres, l'embastillement de centaines de milliers d'Ouïgours et la décision de revenir sur la parole donnée aux citoyens hongkongais, au mépris de leur Loi fondamentale qui avait valeur de traité international ?

Inutile de rappeler que ces deux grandes puissances nucléaires expansionnistes sont « garantes » de la sécurité internationale en tant que membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, et disposent de ce fait d'un droit de veto.

Comment ne pas s'inquiéter d'un allié historique (et démocratique) qui renie systématiquement les uns après les autres tous les traités de désarmement au nom d'« America first », et dont l'agressivité vis-à-vis de la Chine, elle-même largement imprévisible, pourrait placer le monde face au risque terrible d'une nouvelle guerre ? Et que dire du président Erdogan, autre allié encombrant au sein-même de l'OTAN, dont l'autoritarisme s'applique à guerroyer sans cesse contre la minorité kurde et à annihiler progressivement tout mode d'expression démocratique en Turquie et à l'extérieur, à porter la guerre en Libye ou à s'octroyer des droits dans les eaux territoriales de ses voisins ? Quant à Jair Bolsonaro, son pendant sud-américain, comment l'empêchera-t-on de détruire l'écosystème amazonien, vital pour les peuples et le vivant qui l'habitent, mais tout aussi vital pour la vie sur terre ?

Face à des régimes ou dirigeants autoritaires qui menacent la paix intérieure de leur pays ou la paix mondiale, et face à des États qui prennent prétexte de la protection de la démocratie pour déclencher des interventions extérieures ou alimenter des conflits meurtriers, la première ligne de défense réside dans la lutte pour les droits de tous les humains à la sécurité et à l'égalité.

PROPOSITION 1.3 - Dans la recherche de la paix, soyons à la fois imaginatifs et réalistes !

Prenons le cas du conflit israélo-palestinien. Il ne paraît pas raisonnable de s'accrocher à la solution des deux États, ressassée depuis les accords d'Oslo, alors que les conditions ont radicalement changé du fait de la politique menée par Israël à Jérusalem et dans les Territoires occupés. Jérusalem est devenue de fait la capitale de l'État Hébreu, non seulement parce qu'elle a été déclarée capitale par Israël (et reconnue récemment par l'Amérique de Trump et par quelques rares alliés de cette dernière), mais parce que les gouvernements israéliens ont étouffé Jérusalem-Est, la partie peuplée majoritairement par les Palestiniens. Ils en ont en effet délogé ses habitants et ceinturé la ville d'immenses colonies qui rendent de moins en moins réaliste l'érection de cette fraction de la ville en capitale d'un État palestinien.

Et ce qui vaut pour Jérusalem est tout aussi manifeste pour la Cisjordanie. Est déjà très illusoire la délimitation en 3 zones, avec des degrés de responsabilité plus ou moins affirmés de l'Autorité Palestinienne, car en matière de sécurité, Israël intervient partout, en fonction de ses propres intérêts. Mais surtout, l'évolution spectaculaire de la colonisation a irrémédiablement transformé la Cisjordanie. Cette colonisation totalement illégale au regard du droit international et des multiples résolutions de l'ONU a longtemps été tolérée par les États-Unis, encouragée sous le mandat de Trump, dénoncée officiellement, mais sans effets par les États européens, d'autant que leur pratique est parfois bien différente avec par exemple la pénalisation en France du BDS (Boycott Désinvestissement Sanction). Le résultat est qu'aujourd'hui la Cisjordanie est une sorte d'archipel de terres palestiniennes, rongé par les colonies, les routes, le mur, en quelque sorte un bantoustan... De façon pragmatique et réaliste, il semble donc impossible de revenir maintenant aux frontières de 1967 et de créer un État à partir de ces lambeaux de terres.

Une alternative créative et pourtant adaptée à la situation actuelle pour être fondée sur la lutte pour l'égalité des droits entre les habitants de ce territoire situé entre la Méditerranée et le Jourdain, en vue d'un futur État laïc, dans l'idéal binational du type fédéré ou confédéré. A l'heure actuelle, les résistances seront probablement très vives du côté d'Israël. Mais, dans un État se voulant démocratique, il semblerait irrationnel de refuser l'égalité de traitement du point de vue des droits humains entre les habitants d'un même territoire. Et le principe d'une fédération ou d'une confédération permettrait de limiter les conséquences politiques et démographiques d'une telle solution.

PROPOSITION 1.4 - Assurer la paix avec le vivant et avec la planète

Les risques majeurs que font courir pour la survie de la planète l'anthropocène et la civilisation thermique rendent impératifs de prendre des mesures pour limiter le danger de l'extinction de masse du vivant, espèce humaine comprise. Comment se manifeste aujourd'hui cette « guerre », souvent inconsciente, des hommes contre le reste du vivant ? Prenons quelques exemples et tirons-en les conséquences pour l'homme lui-même.

La surpêche industrielle risque de dépeupler les océans en bouleversant la chaîne alimentaire de ce milieu et en nous privant à court terme de ressources alimentaires. La situation sera particulièrement dramatique pour de nombreux pays en voie de développement vivant de la pêche artisanale, en aggravant les migrations, déjà étroitement liées au dérèglement climatique. Ces migrations, dont l'instrumentalisation par certains courants politiques alimente les crispations sociales, ne vont pas améliorer la paix dans le monde...L'agriculture, de son côté, doit être définitivement débarrassée des pesticides et de la chimie, sous peine de déplorer sa propre perte et celle d'une part considérable du vivant ; la catastrophe est déjà bien visible...

La substitution aux forêts primaires de cultures industrielles en Amazonie, à Bornéo, à Sumatra, outre qu'elle nous prive de précieux poumons et d'un auxiliaire indispensable dans la lutte pour le climat, met en danger des populations humaines traditionnelles et de nombreuses espèces animales . Il faut pouvoir sanctionner les atteintes à la richesse naturelle en faisant délimiter au niveau international des périmètres forestiers et naturels où toute activité économique serait interdite, sans doute en échange d'un système de compensation qui permette l'indemnisation des États privés, de ce fait, d'une source de revenus. Dans les autres massifs forestiers, l'exploitation serait rigoureusement encadrée. Un traité international, à l'instar de ceux protégeant les pôles, serait garanti par l'instauration de l'écocide au sein de la Cour pénale internationale.

Même si l'apparition du covid 19 semble finalement plutôt due à une fuite dans un laboratoire du Wuhan, l'expérience très dure vécue par les humains en 2019-2020 avec la pandémie du COVID-19, nous aura-t-elle suffisamment ouvert les yeux sur une des possibles causes de cette catastrophe, à savoir le confinement toujours plus sévère des animaux non humains dont les zones d'habitat se contractent sans cesse sous la pression des humains du fait de l'urbanisation, de l'extractivisme, de l'agriculture industrielle ? D'où des risques toujours plus graves de zoonoses, risques aggravés par le commerce excessif dans certains pays de la viande d'animaux sauvages.

Après cette pandémie, tout particulièrement, dans le « monde d'après », l'humanité serait fondée à envisager de faire enfin la paix avec les autres vivants, ce qui l'aiderait grandement à faire la paix avec elle-même. Il est temps de

comprendre plus généralement qu'il nous faut renoncer à la conception dépassée de l'homme « maître de la nature » et que les prouesses techniques elles-mêmes ne seraient rien sans les matières organiques et minérales qui lui ont été généreusement offertes par la planète et dont il a été abusé, au point, là encore, de compromettre l'avenir commun de l'humanité. Seule solution pérenne aujourd'hui : apprendre à s'en tenir aux ressources dont nous avons strictement besoin pour vivre, au lieu de se comporter comme un virus ou un parasite de la planète.

PROPOSITION 1.5. - Redéfinir la paix comme bien commun de l'Humanité

Comme nous l'avons exposé ci-dessus, la paix ne doit donc plus être considérée simplement comme l'état de non-guerre entre les États ou de suspension des conflits. Il s'agit ici d'un nouveau projet politique à engager pour repenser des institutions internationales garantes d'une société de paix. Il ne s'agit pas d'un simple projet juridique mais bien de la définition d'un nouvel horizon commun mondial sur lequel tous les humains peuvent se rejoindre. Cette nouvelle approche politique de la Paix nécessite d'admettre l'altérité universelle dans une société où les humains, organisés en communautés politiques différenciées, seraient tous également membres et responsables les uns envers les autres.

Aujourd'hui, les États gèrent leurs propres espaces humains, sociaux, économiques et géographiques de manière différenciée, ce qui est incompatible avec une véritable communauté mondiale.

Seule la solidarité universelle au sein de la communauté mondiale permettra de redéfinir ensemble nos biens communs, et de garantir qu'ils sont gérés au service de toutes les communautés et de leurs membres. C'est sur la recherche d'un consensus universellement partagé sur ce principe de biens communs comme fondement de la paix que pourra se forger une véritable démocratie mondiale respectueuse de la diversité culturelle sociale et environnementale de l'Humanité.

CHAPITRE 02 - ORGANISER UNE ARMÉE FAVORISANT LA PAIX

L'histoire des peuples et des nations nous montre combien peuvent peser les États impérialistes – aux plans militaire, économique, culturel... - dans l'organisation politique ou géopolitique régionale ou internationale. Se poser la question du poids militaire de ces États et donc du désarmement est essentiel si l'on souhaite voir évoluer toutes les sociétés quelles qu'elles soient vers une culture de la paix. Le désarmement souhaité nous interroge également sur l'interventionnisme des grandes puissances, affiché ou « sous-traité », et sur l'équilibre à trouver entre autodétermination des peuples d'une part et conscience et devoirs humanitaires d'autre part, notamment dans des situations de souffrance extrême des populations. Peut-on se situer de façon catégorique et systématique sur ces sujets et quelles seraient les implications pour la France ?

PROPOSITION 2.1 - La France doit se retirer en tant que Nation de tous les conflits en cours à l'étranger en dehors d'un mandat des Nations-Unies

Sur quelque sujet que ce soit, les relations internationales sont faites de négociations, de médiations, de concessions. Dans un cadre « régional » donné, les parties prenantes définissent des objectifs communs et cherchent à atteindre un point d'équilibre acceptable, permettant à chaque pays de rester « maître » chez lui, en vertu du principe de souveraineté. Il ne s'agit pas ici de chanter les louanges des nationalismes, mais de respecter le principe d'autodétermination des peuples, leur droit à disposer d'eux-mêmes.

Pour respecter ce principe, la France doit se retirer des conflits pour lesquels elle n'a pas été mandatée par une résolution du conseil de sécurité de l'ONU, et notamment lorsqu'une situation politique locale instable peut permettre d'intervenir utilement par le biais de la médiation.

PROPOSITION 2.2.- La France doit quitter l'ensemble de ses bases militaires à l'étranger

La France doit désormais s'inscrire de préférence dans une démarche d'apaisement et de médiation. Il ne s'agit plus d'investir principalement dans les moyens militaires, mais dans le champ diplomatique en contribuant à y renouveler les pratiques.

L'un des signes forts sera de quitter progressivement toutes les bases militaires stationnées à l'étranger et d'une façon générale de réduire la présence militaire à l'étranger, en commençant par les bases qui sont situées dans des pays soit en guerre (cas des Émirats Arabes Unis), soit peu démocratiques (Gabon). Dès que l'opération « Barkhane » (ou sa suite) aura pris fin, si tant est qu'il soit possible de pacifier totalement la zone, la France devra se retirer de tous les pays d'Afrique de l'Ouest, à l'exception, peut-être du Sénégal, le plus démocratique d'entre eux (encore que l'actualité soit préoccupante dans ce pays aussi...) et à condition, naturellement que le pays le demande explicitement.

Il s'agit en l'occurrence de donner un signe en vue de participer à un changement de vision globale des relations géopolitiques. La France, en tant que grande puissance, peut contribuer à faire bouger les lignes.

PROPOSITION 2.3 - Exiger dans les délais les plus brefs l'arrêt de toute vente d'armes à d'autres pays

Le marché de l'armement est un business florissant, quel que soit le type d'arme utilisé. Cela va de l'arme de poing individuelle, dont la possession est autorisée et largement répandue dans certains pays comme les États-Unis, aux armées étatiques qui constituent le gros des investissements et les contrats les plus juteux.

Si la France veut contribuer à calmer le jeu, il faudrait qu'elle cesse d'adopter une posture totalement schizophrène naviguant entre « arme nucléaire incontournable » et « patrie des Droits de l'Homme ».

Pour évoluer vers un apaisement de la violence et des relations internationales, la France peut montrer la voie en avançant sur les points suivants :

- Arrêt du surarmement ;
- Arrêt du financement de la recherche notamment sur les supermissiles et sur l'homme augmenté, déshumanisé, « robocopisé » ;
- Tracing renforcé et démocratiquement contrôlé sur l'ensemble de la chaîne logistique des marchés de l'armement
- Renégociation des contrats à l'export avec ses partenaires, en créant un échéancier de désescalade des investissements ;
- Réorientation de cette industrie vers d'autres secteurs de production.

PROPOSITION 2.4 - Refuser la surenchère technologique dans l'industrie de l'armement

Le désarmement implique nécessairement de mettre fin à la surenchère technologique coûteuse et éthiquement condamnable dans le domaine de l'armement. Malheureusement, la France ne semble pas vouloir s'engager dans cette voie, un comité d'éthique au ministère des armées ayant récemment donné son feu vert à des recherches sur le « soldat augmenté ». Face aux États-Unis où l'on n'est pas depuis longtemps particulièrement sourcilieux sur les essais en tout genre sur les militaires de ce pays, à la Russie où Poutine, dès octobre 2017, annonçait dans un discours « l'avènement » d'un soldat « génétiquement modifié », ou encore de la Chine qui, sans surprise, mène probablement, dans la plus stricte opacité, des recherches du même ordre, la France estime ne pouvoir accepter aucun retard...Le « comité d'éthique » a donc rendu public un avis qui autoriserait la recherche sur le recours aux techniques dites « invasives » pour améliorer les performances physiques ou cognitives du corps humain. En clair, l'injection ou l'absorption de substances, les opérations chirurgicales ou encore l'intégration de puces sous la peau pouvant envoyer des informations à distance sur un théâtre de guerre. Même si, dans l'avis, des « lignes rouges » sont fixées, le principe de telles recherches est condamnable et la France doit y renoncer.

Une autre menace pour la paix réside dans l'avènement des « drones tueurs ». Après le succès des drones ciblant des présumés terroristes, largement utilisés déjà par les Américains pendant la présidence de Barack Obama, puis celui des drones armés, souvent employés « en essaim » par les Russes au Donbass et par les Turcs en Syrie et en Libye, après la vitrine commerciale offerte par les drones de fabrication turque, qui ont valu la victoire de l'armée azerbaïdjanaise face à l'Arménie et nous promettent une belle prolifération, l'heure viendra-t-elle des « SALA » (systèmes d'armes létales autonomes)?...

Cette combinaison de missiles, de munitions maraudeuses et de drones électronique dotés d'un algorithme d'intelligence artificielle leur permettant de cibler seuls des objectifs, parfois même à partir de l'exo-atmosphère, fait l'objet depuis 2014 d'un examen attentif et d'un rapport annuel de la part d'un groupe d'experts au niveau d'une convention sur certaines armes classiques...Mais comment pourront-ils, face à la désunion des États sur un tel sujet, arrêter les études déjà bien avancées des grandes puissances et nous éviter une espèce de conjonction de « guerre des étoiles »- ciel-terre-mer autonome ? Les citoyens éclairés de tous les pays doivent désormais s'unir pour soutenir l'interdiction d'un tel schéma mortifère.

PROPOSITION 2.5 - Programmer le désarmement nucléaire militaire de la France

Les 6 et 9 août 1945, il y a 75 ans, éclataient les bombes nucléaires américaines à Hiroshima et Nagasaki au Japon. Il aura fallu 75 ans pour que l'humanité prenne conscience de l'absurdité suicidaire que constituent l'utilisation, puis le déploiement d'un arsenal nucléaire menaçant l'ensemble de la planète. Il aura fallu que certains aient l'ambition et le courage de prendre à bras le corps le problème. A la suite du Traité de Non-Prolifération des armes nucléaires (TNP/1968), mais seulement 50 ans plus tard, le Traité sur l'Interdiction des Armes Nucléaires (TIAN) a été négocié au sein de l'Assemblée générale des Nations-Unies, adopté et enfin ratifié par plus de 50 États membres de l'ONU, ce qui lui a donné force de loi le 22 janvier 2021.

Désormais, les 9 États nucléaires, dont la France, et les 33 autres États qui bénéficient du parapluie nucléaire américain ou russe, ne pourront plus affirmer qu'ils respectent le droit international.

« La dissuasion nucléaire fait partie de notre histoire » avait dit haut et fort Emmanuel Macron, mais notre histoire doit-elle aujourd'hui s'écrire sur un plan d'égalité avec des régimes tels que la Corée du Nord, le Pakistan, l'Inde, pour ne citer qu'eux ?

La France ne peut se permettre à ce point d'être en porte-à-faux avec la communauté internationale et se doit désormais de montrer l'exemple en programmant le désarmement de son arsenal nucléaire.

La France doit ratifier le TIAN et en accepter à la fois les contraintes – interdiction de possession, fabrication, menace, financement... - et les obligations positives – élimination, vérification, coopération et assistance internationales ...

Pour cela, nous proposons de soutenir l'initiative citoyenne d'ICAN France pour obtenir l'abolition de l'arme nucléaire La session du Traité de Non Prolifération des armes nucléaires (TNP) qui était fixée au 27 avril 2020 a dû être reportée à une date qui reste indéterminée à ce jour. Pour les États dotés de l'arme nucléaire, ce peut être un précieux délai de réflexion, et surtout un temps de mobilisation des opinions en faveur du désarmement nucléaire.

La cible que nous partagions était celle de la signature du Traité d'Interdiction de l'Arme Nucléaire (TIAN) adopté le 7 juillet 2017 et ouvert à la signature le 20 septembre de la même année. A ce jour, plus de 50 États l'ont ratifié²¹. Il est

²¹ 54 États à ce jour (avril 2021)

donc devenu opposable et sa force juridique et morale s'en trouve considérablement accrue. Le traité offre la possibilité aux États nucléaires de procéder par étapes, a fortiori si une ONU réformée, dotée de pouvoirs nouveaux et d'une volonté politique n'étant plus bridée grâce à la suppression du droit de veto des membres permanents (qui s'identifient aux principaux États nucléaires), s'engageait fortement dans la démarche. En effet, ces États peuvent envisager de signer, en bénéficiant d'un délai pour ratifier le traité.

Pour notre part, notre gouvernement pourrait faire l'objet de pétitions citoyennes telles que celles conduites par ICAN France afin qu'il s'engage dans cette voie. ICAN France s'inscrit en effet dans la continuité des actions qui ont mené ICAN à une reconnaissance internationale via le Prix Nobel de la Paix 2017.

Rappelons que l'arme nucléaire représente elle aussi un coût astronomique pour notre pays. « La France en 2020 va dépenser la somme de 4,7 milliards d'euros pour... armer des sous-marins et des bombardiers avec des armes nucléaires. Les dépenses liées à la politique de dissuasion nucléaire n'ont cessé d'augmenter de manière substantielle depuis 2003. La Loi de Programmation Militaire (LPM) de 2019-2025, va percevoir pour la fabrication et l'entretien des armes nucléaires 20 milliards d'euros de plus que lors de la LPM de 2003-2008 ; soit une augmentation de 60 %. Ainsi, chaque année, une augmentation de plus ou moins un demi-milliard d'euro est prévue, ce qui permettra d'arriver à une dépense annuelle de 6 milliards vers 2023 » (ICAN France 30-04-2020). Il est temps, non seulement d'assurer la sécurité d'un monde sans la menace de l'arme nucléaire, mais aussi de mettre fin à ce gaspillage insensé.

Si, dans la situation de grandes incertitudes où se trouve le monde, avec d'assez nombreuses tensions et donc un sentiment de défiance, voire de peur vis-à-vis de telle ou telle grande puissance nucléaire, il peut paraître difficile de mobiliser l'opinion dans un pays comme la France en faveur d'un désarmement nucléaire unilatéral, démarche légitime en soi, il est sans doute plus aisé de préconiser la déclaration unilatérale, pouvant avoir valeur d'exemple, d'une signature du Traité d'interdiction de l'arme nucléaire, quitte à attendre les mouvements d'autres puissances pour engager le processus de ratification .

PROPOSITION 2.6 - Instituer le renoncement à la guerre

Comme l'avait dit Bertrand Russel : « Aucun des maux que l'on veut éviter par la guerre n'est un mal plus grand que la guerre elle-même »

Renoncer à la guerre est non seulement possible mais nécessaire.

Même si depuis quelques années, le Japon semble avoir oublié ses bonnes résolutions – contraintes et forcées - de l'après-guerre, les dispositions de l'article 9 de la constitution japonaise, votée le 3 novembre 1946, fait partie de ces décisions qui montrent la voie à suivre vers la Culture de la Paix. Le texte se suffit à lui-même pour exprimer catégoriquement la volonté d'en finir avec les compromis.

« Chapitre II. Renonciation à la guerre

Article 9. Aspirant sincèrement à une paix internationale fondée sur la justice et l'ordre, le peuple japonais renonce à jamais à la guerre en tant que droit souverain de la nation, ou à la menace, ou à l'usage de la force comme moyen de règlement des conflits internationaux.

Pour atteindre le but fixé au paragraphe précédent, il ne sera jamais maintenu de forces terrestres, navales et aériennes, ou autre potentiel de guerre. Le droit de belligérance de l'État ne sera pas reconnu. »

Dans le même esprit, il est à noter qu'à ce jour vingt-deux pays dépourvus d'armée de métier²² n'ont eu à subir aucune attaque à partir du moment où ils ont renoncé à posséder une force militaire (cf. : Panama : dissolution de l'armée en 1990). Chacun d'eux s'inscrit dans un contexte régional constitué d'accords bi ou multipartites et participent ainsi tous à la pacification d'un territoire.

A l'instar du Japon et des pays évoqués plus haut, nous proposons :

- que la France s'appuie sur le Manifeste Normandie du Forum pour la paix dans le monde 2019, pour affirmer que la guerre n'est pas une fonction innée de la nature humaine ; que nous devons faire en sorte que la guerre ne soit plus un horizon plausible et y renoncer graduellement ; que l'expérience prouve que les systèmes de sécurité qui ne reposent pas sur des armes sont plus efficaces que ceux fondés sur l'utilisation potentielle de la force (cf Manifeste commun des quatre Prix Nobel de la paix présents à Caen)
- que la France inscrive la renonciation à la guerre dans sa propre législation.

La procédure prévoirait que l'exécutif associé à des représentants du Parlement en prenne l'initiative et définisse dès à présent les étapes de négociation interne et internationale permettant d'atteindre cet objectif. La mise en place d'une armée purement défensive constituerait une première étape dans ce processus.

L'Europe des vingt-sept resterait partie prenante des missions de l'ONU et chaque pays y prendrait sa juste part, de

façon équitable, en renforçant le rôle des Casques Bleus.

PROPOSITION 2.7 - Développer une armée défensive

Du fait que la France aura la volonté de ne plus participer à des opérations militaires à l'étranger (sauf rares exceptions en accord avec l'ONU) -voir proposition 2.1.1- , seule une armée défensive sera nécessaire.

La France contribuera à persuader les représentants de l'Union européenne que les vingt-sept pays bâtissent ensemble cette structure qu'il reste cependant à configurer qualitativement – quel type d'armement - et quantitativement - ressources humaines, niveau de financement... A ce sujet, développer une armée européenne permettra de diminuer le budget de la Défense de chaque pays dans de grandes proportions.

Cela sera aussi une manière de donner davantage de cohérence d'objectifs et d'unité à l'Union européenne entre ses membres et vis-à-vis des autres pays du monde.

L'ensemble de l'Union européenne serait à même de défendre solidairement les vingt-sept pays la composant, à l'exclusion de toute incursion en dehors de l'UE.

A titre d'exemple, un pays de taille modeste comme l'Irlande peut actuellement faire appel à +/- 8 500 hommes et femmes en service actif, 1 000 dans les forces aériennes et 10.000 dans l'Armée de réserve.

Les fonctions des Forces irlandaises de Défense sont :

- Préparation de la défense de l'État contre une agression armée
- Assistance à la Police et la protection de la sécurité intérieure de l'État
- Maintien de la paix, de la gestion des crises et les opérations de secours humanitaire à l'appui de l'ONU.
- Surveillance de la pêche, conformément aux accords de l'Union européenne.
- Diverses missions de droit civil : la recherche et le sauvetage, la fourniture d'ambulance aérienne, garantie du transport aérien pour les ministres, l'assistance en cas de catastrophes naturelles et autres, maintien des services essentiels, et aide dans le traitement de la pollution par les hydrocarbures à mer.

L'Europe pourrait ainsi, à l'initiative de la France, devenir précurseuse dans la promotion de la paix en établissant une armée défensive à l'échelle d'un continent.

ENCADRÉS CHAPITRE 02

[ENCADRE 1 - Liste des bases militaires françaises dans le monde et Effectif de militaires français à l'étranger en 2020]

Liste des bases militaires françaises dans le monde

Allemagne - État-major de la brigade franco-allemande, bataillon de commandement et de soutien, détachements de soutien à Müllheim ; Centre de formation franco-allemand du personnel technico-logistique du Tigre à Fassberg, Djibouti, Côte d'Ivoire, Émirats arabes unis - Forces françaises aux Émirats arabes unis à Abou Dabi, Gabon, Sénégal

Effectif de militaires français à l'étranger en 2020

TOTAL GLOBAL = 11 190 HOMMES ET FEMMES

Forces temporaires - 5 700 hommes

- Sahel : opération Barkhane : 5 100 hommes
- Irak et Syrie : opération Chammal : 600 hommes

Forces sous mandat international - 1 240 hommes

- ONU (Liban, dont opération Daman : 700 hommes / autres)
- OTAN (Pays baltes : 400 hommes)
- UE (140 hommes)

Forces de présence - 4 250 hommes

- Allemagne : 500 hommes
- Côte d'Ivoire : 950 hommes
- Djibouti : 1 450 hommes
- Émirats arabes unis : 650 hommes
- Gabon : 350 hommes
- Sénégal : 350 hommes

[ENCADRE 2 - Liste des États qui ne possèdent pas d'armée]

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste des pays qui ne possèdent pas d'armée](https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_pays_qui_ne_possèdent_pas_d'armée)

Andorre, Îles Cook , Costa Rica, Dominique, Grenade, Islande, Kiribati, Liechtenstein, Îles Marshall, Maurice, États fédérés de Micronésie, Nauru , Palaos, Panama, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Niue, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Samoa , Salomon, Tuvalu , Vanuatu

En 2010, une trentaine d'États souverains peuvent être considérés comme ne possédant pas d'armée. La plupart de ces pays sont de petite taille et ont des populations n'excédant pas les 500 000 habitants. De fait, ils disposent soit d'un accord de défense avec un pays tiers qui précise que c'est l'armée d'un autre pays qui doit assurer sa défense en cas de nécessité (l', membre de l'OTAN, les Palaos ou les États fédérés de Micronésie ont des accords de défense avec les États-Unis), soit de petites forces paramilitaires (Maurice possède une force spéciale de 1 500 hommes). Tous ces pays possèdent en revanche des forces de police ou des forces paramilitaires comme des gardes-côtes. Le Costa-Rica et le Panama sont les deux pays les plus peuplés de cette liste, avec chacun plus de 4 millions d'habitants.

CHAPITRE 03 - REPENSER LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES POUR UNE NOUVELLE GOUVERNANCE MONDIALE

Malgré de nombreuses tentatives, les projets successifs de réforme de l'ONU ont tous échoué²³. Son Conseil de sécurité, où quelques cinq grands États disposent du droit de veto, reste bien évidemment la principale source de cette impuissance à empêcher les conflits, mais également toute tentative de réforme de l'institution.

Dans cet espace désormais « mondialisé » l'avenir d'une telle organisation ne peut se concevoir sans un consensus universel à définir autour d'un intérêt commun à l'Humanité, et en priorité le respect des droits humains. C'est sur ce constat que pourraient être reformées les institutions internationales en repensant et élargissant un droit international plus adapté à la mondialisation.

Cela suppose une prise en compte d'une véritable protection des humains, non plus exclusivement considérés comme citoyens d'États-nations, mais comme habitants d'une même planète. C'est la condition incontournable pour permettre des relations apaisées entre les peuples, les individus et les groupes qui la composent.

PROPOSITION 3.1 - Engager en priorité une réforme du Conseil de Sécurité de l'ONU

Avec le Secrétaire général, le Conseil de Sécurité est l'un des deux organes exécutifs de l'organisation. Mais il s'est retrouvé progressivement paralysé par l'exercice du droit de veto.

Il est donc urgent d'en finir avec ce droit de veto réservé aux cinq membres permanents. La nécessité de l'unanimité a conduit à paralyser toutes les tentatives de paix. Cette situation est d'autant plus condamnable que les États actuellement membres du Conseil de sécurité sont par ailleurs les premiers producteurs d'armes, se refusant à ratifier les divers traités adoptés sur la limitation du commerce des armes de toute nature.

Il y a donc lieu de procéder aux évolutions suivantes du fonctionnement du Conseil de sécurité de l'ONU :

- supprimer le droit de veto des membres permanents du Conseil de sécurité
- élargir le Conseil de sécurité à de nouveaux membres, sans privilège d'aucune sorte

PROPOSITION 3.2. - Face au Secrétaire général et au Conseil de Sécurité, il est nécessaire de créer un Conseil des Droits Humains, représentatif des Peuples et des citoyens, chargé de la défense des droits humains auprès de l'Assemblée générale

Nombreux sont les textes, traités et déclarations qui ont été soigneusement élaborés en vertu des principes énoncés dans la déclaration universelle des droits de l'Homme. Mais l'ONU échoue le plus souvent à leur mise en œuvre et à réaliser ces objectifs. En effet, conçue sur la base d'une conception occidentale de la souveraineté nationale des États comme norme supérieure d'organisation entre les peuples, l'ONU est aujourd'hui impuissante à dépasser les contradictions inhérentes aux intérêts de ces États et surtout de leurs représentants (cf. Trump décidant le retrait des USA de l'accord de Paris). De même, l'assemblée générale fonctionne selon le modèle exclusif d'État-nation auquel tous les mouvements de libération des peuples lors de la décolonisation au XXe siècle ont dû se plier pour obtenir leur reconnaissance comme interlocuteurs légitimes.

Pour garantir le caractère démocratique d'une organisation politique mondiale réformée et des procédures d'élaboration de nouvelles normes et réglementations, il est nécessaire de reconsidérer les droits de tous les peuples et citoyens du monde dans un cadre global, politique et environnemental.

La nécessité d'une telle réforme a été reconnue récemment par le secrétaire général de l'ONU lui-même, Antonio Guterres, répondant à un assemblée de plus de 600 jeunes dans le cadre des Conversations #ONU75 organisées autour du 75e anniversaire de l'ONU à Genève le 25 février 2020 (Source : ONU-info) :

« Nous devons être humbles, reconnaître nos échecs et être en mesure de comprendre que nous devons donner la parole à « nous, les peuples » que nous sommes censés représenter comme ONU. Nous avons beaucoup de choses à ²³ les propositions issues des différents rapports présentés à l'Assemblée générale à sa session de 2005 dans le cadre de la tentative de réformes initiée par Kofi Annan.

changer pour pouvoir répondre, abandonner le statu quo ou l'arrogance du « nous savons tout ». (...) Nous devons nous adapter (...) donner aux gens une très forte influence sur ce que nous faisons. C'est le début d'une nouvelle dynamique de relations entre l'ONU et « nous, les peuples » et cette relation pourra façonner un nouveau type de multilatéralisme inclusif, dans lequel non seulement les Gouvernements, mais aussi la société civile, le monde universitaire et les communautés locales ont la parole et ont une influence. Si nous sommes capables de le faire, ce sera un grand changement. »

Si le concept de souveraineté nationale prévaut pour les membres de l'Assemblée générale, ce Conseil assurera la reconnaissance, au-delà des États, de ces différentes communautés humaines, et pourrait remplacer la commission des droits de l'Homme de l'ONU qui a montré ses limites.

Le Conseil du Droit des peuples et droits humains serait ainsi composé :

- de membres issus de représentants d'ONG à vocation internationale ou nationale représentatives élus par l'Assemblée générale (à concurrence de 200 noms sur une liste représentative proposés par le Haut-Commissaire aux droits de l'Homme et la réunion des prix Nobel)
- de représentants de peuples dit « minoritaires » dans les États. Aux siècles précédents, la conception de l'État-nation a d'abord fonctionné comme une machine d'humiliation, de soumission et de répression de ces peuples à qui a été (et parfois encore) refusé la reconnaissance et le statut. Ces peuples minoritaires ont une chance très limitée d'accéder et participer au gouvernement de leur État, étant même encore objet de persécutions. La liste est longue de ceux dont l'UNESCO ou le HCR restent seuls à assurer la survie humaine et culturelle : Palestiniens, Kurdes, Touaregs, Ouïgours, Royhingas, Coptes d'Égypte... La situation est encore plus dramatique pour ceux que l'Histoire définit désormais comme « Peuples premiers » Aborigènes australiens, Indiens d'Amérique, communautés encore parfois isolées mais toujours en survie, en Asie ou en Océanie. Cela suppose d'engager un débat sur l'identification de ces communautés et de leurs représentants légitimes à y siéger.

Ce conseil pourrait saisir, à la majorité de ses voix, l'Assemblée générale d'une proposition d'action si elle est en séance. Dans les cas d'urgence, il pourrait également saisir le Secrétaire général qui pourra alors se retourner vers le conseil de sécurité ou la Cour pénale internationale. Le conseil pourrait également être saisi par les autres instances de l'Assemblée générale.

Si les actions engagées suite aux saisines du Conseil n'obtenaient pas les résultats à la hauteur des violations des droits en cause, l'Assemblée générale pourrait alors adresser de nouvelles recommandations au Secrétaire général et au Conseil de sécurité.

PROPOSITION 3.3. - Faire évoluer le droit international vers un droit de la Paix par des institutions judiciaires internationales renforcées

Le droit international n'est jamais donné, mais construit.

Si l'Utopie définit une société plus juste, égalité, paix et justice peuvent intégrer la construction de nouvelles institutions judiciaires à portée universelle et la définition d'une citoyenneté universelle.

Monique CHEMILLIER GENDREAU

Le droit international reste peu efficace pour garantir le respect des droits humains et la protection des populations civiles. L'actuel conseil des droits de l'Homme de l'ONU - dont les membres sont élus parmi les États - n'a pas de pouvoir judiciaire et de sanction pour les auteurs de violations. L'ONG United Nations Watch dénonce régulièrement le fait que les pays violant les droits de l'homme utilisent ce conseil pour masquer justement leurs atteintes aux droits de l'Homme²⁴. De même, le pacte pour les droits civils, le pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels et les autres cours internationales ont également des portées très limitées. Dans ce contexte, les réformes suivantes pourraient être menées.

3.3.1 Une compétence universelle attribuée à la Cour pénale internationale, que les États y aient adhéré ou non, qu'ils aient voulu ou non mettre des conditions à leur adhésion

La CPI doit pouvoir être saisie par l'Assemblée générale des Nations Unies. Aujourd'hui se perpétuent encore

²⁴ En septembre 2015, l'Arabie Saoudite devient la représentante du groupe Asie du Conseil des droits de l'Homme. En octobre 2020, elle est candidate à un siège au conseil (siège obtenu finalement par la Chine). Kofi Annan, Secrétaire général de l'ONU, a lui-même énoncé « une politisation qui fait une ombre sur la réputation du système des Nations Unies dans son ensemble ».

des crimes de guerre et des génocides en Syrie, Birmanie, Tchétchénie, Brésil... Ainsi, dans le conflit israélo-palestinien, les principaux organes politiques des Nations Unies ont à plusieurs reprises échoué à faire appliquer leur propre corpus de résolutions sur l'occupation israélienne, malgré les violations constantes des droits de l'Homme persistant jusqu'à une situation d'apartheid, ou les actions d'Israël à Gaza en 2014. Une décision récente offre enfin un espoir : le 5 février 2012 la chambre préliminaire de la CPI a décidé à la majorité que la compétence territoriale de la Cour dans la situation en Palestine « s'étend aux territoires occupés par Israël depuis 1967, à savoir Gaza et la Cisjordanie, y compris Jérusalem Est »²⁵.

Cette reconnaissance d'une compétence universelle des tribunaux internationaux est - quand n'existent pas des instances régionales telles que la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales - la seule condition, avec des pouvoirs qui seraient reconnus à une assemblée des peuples et un Conseil des droits humains dont nous proposons la création, pour que partout et en toutes circonstances, les droits de l'homme soient respectés dans une culture de paix.

3.3.2. La reconnaissance du crime d'écocide à la Cour pénale, les droits du vivants et de la planète étant consubstantiel aux droits humains

3.3.2. La reconnaissance d'un citoyenneté universelle visant à s'imposer comme norme supérieure de l'identité des citoyens

La construction d'une citoyenneté universelle est en phase avec un monde désormais ouvert et pluriel. Cette référence à une identité commune s'opposant à des identités en rivalité permettra de se dégager des tentations identitaires radicales.

²⁵ « c'est un pas important dans la quête de justice et de responsabilité concernant l'occupation inexplicable, depuis 53 ans, de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et de Gaza », Michael Lynk, Rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des Droits de l'Homme dans les territoires palestiniens occupés, in ONU info, 9 février 2021

CHAPITRE 04 – PROTEGER LES ENFANTS DE LA VIOLENCE ET PROMOUVOIR UNE EDUCATION QUI SOIT FACTEUR DE PAIX

L'éducation est un puissant et irremplaçable facteur de paix. En tant que lieux où se fait la socialisation de manière privilégiée, la famille et l'école sont les lieux où doivent s'apprendre le respect de l'autre, de son égale dignité, la tolérance, le dépassement des préjugés, le sens du collectif... L'éducation doit donc être conçue comme une source d'épanouissement de l'enfant et de transmission de la culture de la paix. Ainsi, l'éducation est un élément essentiel des droits de l'enfant et tout État doit à ses enfants une instruction de qualité et la protection contre toute forme de violence.

PROPOSITION 4.1. Promouvoir une éducation facteur de paix dans tous les pays du monde

L'éducation, en tant que telle, n'est ni pacifiste ni belliciste. L'école sous le régime nazi ou dans la France de Vichy ne portait pas la même idéologie que l'école allemande ou française du 21^e siècle. C'est justement parce que la scolarité obligatoire a un effet de formation des consciences si massif sur une génération que le contenu des programmes et les méthodes employées doivent être élaborés avec, comme objectif, la diffusion d'une culture de la paix et d'un idéal de coexistence pacifiste de tous les vivants.

Pour promouvoir une éducation facteur de paix dans tous les pays du monde, il importe de résoudre la question du financement, par exemple en revalorisant le taux d'imposition des multinationales et des milliardaires, ainsi que le propose notamment Thomas Piketty. Si les multinationales étaient imposées à un taux uniforme dans tous les pays de l'OCDE ou du G20, une partie majoritaire du différentiel ainsi regagné entre le taux pratiqué, qui peut être même inexistant dans certains paradis fiscaux, et le taux retenu au niveau mondial, pourrait être affecté à l'UNICEF pour les besoins de l'éducation dans le monde. L'imposition des milliardaires à un taux à définir, pourrait également abonder les crédits dont disposera l'UNICEF. Naturellement, l'organisation saura veiller au respect de principes qui lui sont chers, et en particulier l'égalité entre les filles et les garçons, avec une priorité à la scolarité mixte...

PROPOSITION 4.2. Refuser la maltraitance contre les enfants déplacés

La même exigence s'impose, de la part des pays riches, pour prendre sérieusement en charge l'éducation des enfants dans les camps de réfugiés, surtout dans les pays qui ont déjà difficilement les moyens d'offrir une éducation de qualité à leurs propres habitants, par exemple le Bangladesh pour les enfants des Rohingas ou le Liban pour les petits Syriens. Des ONG font l'impossible, mais les moyens manquent toujours... Il est indispensable que la solidarité internationale au sein de l'UNESCO permette de faire face à ces besoins prioritaires, grâce, aussi, à ces ressources évoquées ci-dessus.

Tant que l'Europe continuera à financer des centres de rétention pour étrangers à ses marges (« Hot Spots »), il lui appartiendra aussi de financer une éducation de qualité aux enfants, accompagnés ou non, enfermés dans ces camps. Qu'il s'agisse d'un financement venant des États membres taxés pour leur refus d'admettre des réfugiés demandeurs d'asile sur leur territoire ou d'autres ressources, l'Union Européenne a largement les moyens de faire face à ses obligations, à défaut d'abolir ces camps d'internement.

Au sein même des démocraties, les États ont les moyens et l'ardente obligation d'apporter un accueil digne de ce nom, et donc une éducation de qualité, aux enfants étrangers non accompagnés. Certains de ces enfants vivent une errance inacceptable, à laquelle souvent ils n'ont d'autre moyen d'échapper que dans la délinquance ou parfois même la prostitution.

Le choix inadmissible du gouvernement français refusant de rapatrier l'ensemble des enfants des familles de jihadistes détenues dans les camps au Kurdistan irakien illustre la violence institutionnelle dont est capable notre pays à l'égard des enfants, avec les risques sociaux et sécuritaires qui accompagnent cette faute morale de refus d'assistance.

PROPOSITION 4.3. Saisir la CPI sur la question des enfants soldats

La dernière situation qui mérite d'être évoquée est celle des enfants qui sont embrigadés dans des guerres comme enfants soldats. Dans tous ces cas, la CPI devrait pouvoir être saisie par le Conseil des droits humains dont nous avons proposé la création. Ces enfants, ensuite, devraient être pris en charge pour bénéficier des soins et de l'éducation auxquels ils ont droit. Là encore, la solidarité internationale doit jouer, d'autant que les pays développés ne sont pas exempts d'une très lourde responsabilité .

PROPOSITION 4.4. Mettre fin à l'exploitation économique des enfants

La question de l'exploitation économique des enfants impose également une action concertée, notamment pour défendre les enfants qui travaillent dans l'économie informelle, dans la récupération des matières premières issues des monceaux de déchets de l'industrie électrique et électronique, évalués à plus de 53 millions de tonnes par an, dont seulement 17% sont traitées. Ces déchets sont très dangereux pour la santé des enfants, dont on considère que plus de 18 millions d'entre eux sont employés dans ce secteur, sur les 160 millions victimes du travail forcé au total. Victimes de notre mode de vie et du maintien des inégalités économiques dans le monde, ces enfants subissent une maltraitance structurelle qui ne prendra fin qu'avec la participation active des citoyens des pays riches dont les poubelles se déversent sur d'autres continents.

PROPOSITION 4.5. Interdire toute forme de violence éducative ordinaire

Quel que soit le pays, au Nord comme au Sud, les mineurs juridiques sont largement considérés comme des êtres humains subalternes contre lesquels l'emploi de menaces, chantages, humiliations et violences de toutes sortes est considéré comme légitime dans un but éducatif. Mais il est désormais reconnu que l'usage de la « violence éducative ordinaire » a des répercussions négatives durables à l'âge adulte, et devrait dès lors être combattu. La notion de « violence éducative ordinaire » est finalement une mise en lumière de la domination adulte en général, omniprésente, dont peu de personnes ont conscience. La domination adulte, comme les autres dominations – masculine, de classe, raciste et coloniale, sur le vivant et la nature, etc. – s'exerce, selon les cas, par la contrainte, l'appropriation, la subordination, la privation de droits, la violence, qu'elle soit physique, psychologique, sexuelle ou symbolique. Elle est à la fois la condition et le résultat des autres formes de domination, notamment par l'intégration des rapports de force dès le plus jeune âge.

Une profonde refonte des rapports entre adultes et enfants, l'élaboration de structures permettant la prise de parole des enfants, le développement de nouveaux droits garantis aux enfants dans leurs relations avec les institutions, sont donc un préalable indispensable à la diffusion d'une culture de la paix dès le plus jeune âge.

CHAPITRE 05 - L'ECONOMIE AU SERVICE DU VIVANT

L'économie actuelle, libérale capitaliste, est structurellement un grand facteur de conflits sur toute la planète tant par l'appauvrissement des ressources, des inégalités de revenus, de patrimoine. Les nations s'affrontent pour les biens à accumuler, alors que d'autres sont en économie de survie. La répartition des richesses parmi les pays reste profondément inégale, favorisant très nettement les pays du Nord. C'est ainsi que 20 % de la population mondiale détient 80 % des richesses, tandis que la moitié de l'humanité vit avec moins de 2 dollars par jour. (4) Les différences entre les économies nationales du Nord entraînent des rapports de force, et une spécialisation forcée de l'économie des plus faibles. Nos priorités doivent aller dans le sens de contribuer à satisfaire les besoins de base, à lutter contre les inégalités et établir l'égalité dans le respect de la nature pour ne pas épuiser les ressources. Nous devons également promouvoir un développement économique et social basé sur la coopération et la solidarité à l'opposé de la recherche du profit exclusivement individuel. Il faut enfin, au niveau mondial, réorganiser l'économie pour partager équitablement les biens et ne pas oublier la question sociale. Ces priorités iront dans le sens de construire la paix entre les humains.

PROPOSITION 5.1 – Refonder notre modèle économique sur de nouvelles bases

Nous devons déterminer ensemble nos priorités et nos besoins de base pour construire une culture de paix ce qui implique de bannir l'unique recherche de profits dans les activités humaines.

Le système mondial actuel est en effet porteur d'inégalités économiques. Non seulement le nombre de personnes souffrant de malnutrition n'a pas diminué, il a même augmenté récemment- mais les écarts de revenus et de patrimoine ont sans cesse progressé. Une petite partie de la population mondiale capte une grande part des revenus et possède des fortunes considérables

Nous voulons que les inégalités économiques diminuent fortement afin que les facteurs de guerre et de violence soient largement atténués pour enfin disparaître.

Le système mondial « fabrique » de l'inégalité ; à ce sujet on pourrait aussi dire que les efforts méritoires de beaucoup d'ONG sont amoindris et même parfois annihilés du fait que le système économique broie leurs efforts. Ainsi, il ne sert à rien de prétendre aider le développement de l'agriculture en Afrique si les paysans africains se trouvent incapables de vendre leurs produits à un prix raisonnable du fait que les mêmes produits d'importation d'Europe et d'Amérique arrivent à des prix très inférieurs dans leur propre pays.

Promouvoir un développement économique et social basé sur la coopération et la solidarité est à l'opposé de la recherche du profit exclusivement individuel.

Il conviendrait de fixer le cadre des objectifs généraux sans imposer une solution unique à tous, et que les instances de prise de décision soient consensuelles et adaptées aux contextes locaux.

Il faudrait, pour nos sociétés et pour la démocratie, sortir d'un modèle fondé sur la recherche du profit, au détriment de l'humain. Ce modèle basé sur une économie lucrative approfondit les inégalités, augmente la précarité, et détruit les rapports sociaux.

L'actuelle pandémie virale imprévue a rendu plus visibles les carences et difficultés du modèle économique actuel et nous donne l'occasion de réfléchir, pour concevoir un autre monde possible pour contribuer ensemble à construire une nouvelle organisation économique. Mais surtout cette pandémie nous a montré l'importance du domaine vital de la santé ainsi que de la crise aussi urgente du climat.

La mondialisation aggrave même la situation lorsqu'elle dissocie, par exemple, les droits économiques, déjà globalisés, des droits sociaux qui relèvent des États, eux-mêmes affaiblis par les contraintes qu'imposent les marchés financiers.

Déconstruire le modèle économique existant pour construire le monde d'après, avec le souci de mettre l'humain au centre est une des préoccupations. Cette prise de conscience se traduit en propositions diverses de la société civile qui pourraient résoudre les multiples situations de crise.

La sortie de la recherche du profit individuel vers la revalorisation des communs, du collectif, du social et de la solidarité conduit à la coopération et éloigne les antagonismes, les oppositions, les rivalités, échelon nécessaire pour la construction d'une culture de paix.

Une fois le constat fait que la santé, l'éducation, l'alimentation, le logement, la recherche, sont des biens communs fondamentaux et non pas des biens marchands, il convient vraiment de déconstruire le modèle économique existant pour construire le monde d'après, avec le souci de mettre l'humain au centre est une des nos préoccupations.

PROPOSITION 5.2 - Penser global et agir local en mettant en place le commerce de la paix

Nous ne pouvons pas retenir le commerce libéral, le libre échange, la concurrence « libre et non faussée », le néo-libéralisme, comme des manières de fonctionner équitables et respectueuses des personnes et de la planète. Les dérives sont trop nombreuses et importantes. Nous devons nous tourner vers d'autres modèles économiques qui incluent notamment le développement de l'ESS (économie Sociale et Solidaire) et l'économie circulaire.

Un changement de cap est nécessaire car le modèle actuel se montre indifférent au présent et au futur de la société. Ce changement s'impose pour garantir un vivre ensemble démocratique dans la paix et la solidarité. Nous proposons de développer le secteur de l'économie sociale et solidaire et de mettre en pratique une démocratie réelle avec la participation de tous aux décisions. La sortie de la recherche du profit individuel passe par la revalorisation du collectif, du social et de la solidarité. Enfin, la gestion collective des communs (eau, énergies, logement, transports, industrie pharmaceutique, santé, éducation, forêts, etc.) occupe une première place dans nos propositions.

Le concept d'économie sociale et solidaire (ESS) désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. Ces entreprises adoptent des modes de gestion démocratiques et participatifs. Elles encadrent strictement l'utilisation des bénéfices qu'elles réalisent : le profit individuel est proscrit et les résultats sont réinvestis. Leurs ressources financières sont généralement en partie publiques

Un nouveau modèle économique qui consiste à produire des biens et des services de manière durable qui cherche à limiter le gaspillage et la consommation inutile, à optimiser l'utilisation des matières et des énergies, est appelé économie circulaire. Faute de définition officielle celle des Nations Unies est la plus souvent admise : il s'agit d'un système de production, d'échanges et de partage permettant le progrès social, la préservation du capital naturel et du développement économique. Elle vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur son environnement tout en permettant le bien-être des individus.

A titre d'exemple nous pouvons citer au niveau de la production le cas de produits qui sont réalisés selon les principes d'échange de ressources entre les entreprises, ou selon le principe de la fonctionnalité : on vend un service qui permet d'utiliser un bien plutôt que de vendre le bien lui-même. C'est le cas d'un groupe d'appartements qui est vendu avec un espace commun pour les machines à laver le linge et non pas proposer une machine pour chaque appartement.

Au niveau de la consommation c'est la consommation responsable qui est encouragée : ce qui allonge la durée des produits par la réparation ou par leur réutilisation; c'est le cas aussi du marché des vêtements d'occasion, des vélos d'occasion et d'ateliers de réparation.

Au niveau des déchets, un cas très connu est celui d'une fabrique des brosses à dents qui utilise pour faire les manches, des déchets qui proviennent d'autres industries plastiques. Dans le secteur alimentaire, la réutilisation des déchets pour nourrir les animaux offre de réelles perspectives.

CHAPITRE 06 - RÉAFFIRMER LA PRIORITÉ DONNÉE AUX MÉTHODES DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES CONFLITS

Autant il y a une trentaine d'années avions-nous alors le sentiment de participer au défrichage et à l'élaboration des approches que l'on pourrait qualifier « d'émotionnelles », autant aujourd'hui leur traitement s'est tout à la fois diversifié, approfondi et organisé.

Comme l'écrit Thomas d'Ansembourg, « La paix est une science » et il existe à ce jour de très nombreux « outils » permettant d'améliorer la connaissance de soi et de mieux appréhender la relation aux autres, qu'il s'agisse de la Communication Non Violente, de la Pleine Conscience, de la méditation, etc.

Les recherches en neurosciences et en psychologie y participent fortement et ouvrent année après année de nouvelles pistes participant à la compréhension du fonctionnement de notre cerveau et de la gestion de nos émotions.

Il s'agit donc aujourd'hui de solliciter des savoirs qui jusqu'à présent ont pu paraître éloignés de la réflexion portant sur la culture de la paix et d'en révéler toute la richesse et les dimensions opérationnelles.

PROPOSITION 6.1 - Développer des connaissances pluridisciplinaires en terme de médiation, de négociation inclusive ou de coopération

« La violence explose quand on ne sait pas se comprendre ni se faire comprendre »²⁶. La question de la communication entre les individus est au cœur de la problématique de la culture de la paix. Passé le cap du premier contact visuel ou verbal entre individus, en espérant qu'il ne soit pas rédhitoire, il s'agit d'analyser comment s'organisent ces échanges et quels en sont les éléments structurants.

Les études portant sur la relation dominant-dominé, fort-faible, sur l'ordre patriarcal ou la hiérarchie de genre, permettent de faire évoluer les modèles culturels historiques.

La littérature existant sur les relations entre individus et sur les relations sociales trouvent aujourd'hui des prolongements et de nouvelles pistes de réflexion s'appuyant sur la recherche et les applications technologiques dans le domaine des neurosciences.

Nous en savons chaque jour davantage sur le fonctionnement physiologique de notre cerveau au point que certains psychiatres et psychologues s'interrogent même parfois sur la raison d'être de leur activité à terme. Cela étant, lorsque la violence de l'actualité saute aux yeux et qu'elle nous oblige à nous réinterroger sur ses sources et sur ses modes d'expression - le massacre de la rédaction de Charlie, celui du Bataclan... - certains chercheurs, en sciences humaines cette fois, se reposent aussi des questions fondamentales sur les moyens à mettre en œuvre pour en sortir et éviter des drames à répétition. Toutes ces recherches ont un champ d'exploration international et pluridisciplinaire. Il faut aller fouiller ce qui se passe chez les autres, dans les cultures orientales notamment, éviter tout a priori, adopter en fait le b.a.ba de la démarche scientifique.

En nous appuyant ci-dessous sur quelques sources exemplaires de la démarche à adopter, nous proposons en synthèse de :

- Remplacer la relation dominant-dominé par des approches coopératives²⁷
- Traduire les apports en neurosciences en termes de relations sociales²⁸ et ²⁹

²⁶ Th. d'Ansembourg « La paix, ça s'apprend ! »

²⁷ Manuel de pratique Smile Keepers

²⁸ Le film L'Odyssée de l'empathie

²⁹ / <https://www.paris-ica.fr/fr/evenements/neurosciences-de-la-violence-et-des-valeurs> *

*Table ronde organisée dans le cadre du programme "Cerveau, culture et société" de l'IEA de Paris, pour la Semaine du cerveau 2021.

Que se passe-t-il dans le cerveau des gens ordinaires lorsqu'ils deviennent des meurtriers de masse? Comment la recherche sur le cerveau peut-elle contribuer à la compréhension des processus qui conduisent à l'anéantissement de nos semblables? Comment les progrès impressionnants des neurosciences peuvent-ils enrichir nos connaissances? Un dialogue entre les chercheurs en sciences humaines, en sciences sociales et en neurosciences peut-il nous aider à comprendre et, espérons-le, à prévenir les processus qui conduisent à une violence extrême?

Afin d'étudier ces questions, le programme "Cerveau, culture et société" de l'Institut d'études avancées de Paris a organisé trois colloques internationaux entre 2015 et 2018 pour discuter de leurs recherches sur la violence et les phénomènes de groupe, et favoriser une approche multidisciplinaire du problème du "mal". Les résultats de ces trois conférences se trouvent dans le livre "The Brains that pull the Triggers" publié par Odile Jacob - Paris/New York a paraître début 2021. Ses principales conclusions seront présentées lors de la table ronde, du 18 mars 2021.

- Investir et communiquer sur les travaux encore peu nombreux réalisés sur « La sortie de la Violence » ex. : Panel International sur la Sortie de la Violence / Heidelberg Institut für Internationale Konfliktforschung³⁰
- Utiliser de nouveaux indicateurs comme grille de lecture du monde, comme le niveau de développement humain, l'indice de fragilité des États ;
- Faire de la spiritualité orientale le sujet de recherches occidentales³¹

Même si l'expérience de la Communauté de Sant'Egidio, intervenue notamment pour le règlement des guerres civiles en Algérie, au Guatemala, au Mozambique ou au Kosovo, ne constitue pas l'approche la plus récente en terme de médiation, et a rencontré ses limites - en Algérie, cinq nouvelles années noires de guerre civile ont succédé à l'élaboration de la plate-forme de Rome - l'esprit et la méthode développés dans la « plate-forme de Sant'Egidio », produit des négociations entre les acteurs algériens, reste - même rejetée alors par le régime algérien - un modèle pour de futurs développements dans la recherche de la paix.

PROPOSITION 6.2 - Étudier les dynamiques complexes de confiance et de défiance

Chacun d'entre nous peut être amené.e à faire l'exercice du classement de son échelle de valeurs. Dans une sorte de cote argus³², selon les uns et les autres et selon les saisons, il sera de bon ton de parler d'amour, d'humanité, de fraternité, de compassion, de solidarité mais aussi de courage, d'ambition, de respect, de persévérance... Chacun.e fait son marché, rien n'est vraiment pérenne, nous sommes toujours sous influence des événements et il faut avoir actuellement une bonne dose de souplesse pour s'adapter à un contexte extrêmement mouvant.

La défiance et la crainte de l'Autre, a priori, entraînent au mieux une prise de distance prudente mais dans bien des cas génèrent à terme, des tensions, des conflits et de la violence à venir. Et nous ne pouvons que constater qu'aujourd'hui, la « valeur confiance » est actuellement sacrément mise à mal.

Sur quoi ou sur qui pouvons-nous nous appuyer pour conserver ou retrouver nos marques ?

La puissance conjuguée des grands médias et des réseaux sociaux fait le jeu trouble des complotistes et « fakenewsters » de tous poils. Ces entités semblent réunies pour détruire en chacun de nous des liens qu'il nous faudrait pourtant bien tisser ou maintenir dans des sociétés à la fois globalisées et de plus en plus individualistes. Certains voudraient ainsi nous faire croire que la notion de valeur scientifique n'est qu'une vue de l'esprit, que chacun.e doit se sentir libre d'exprimer, voire d'asséner ses propres vérités aux yeux du monde entier indépendamment, donc, de toute démarche scientifique ou de confrontation au réel.

Aujourd'hui, qui faut-il croire, que faut-il penser, en qui et en quoi pouvons-nous avoir confiance ?

Edgar Morin peut sans doute nous aider à y voir plus clair quand il nous rappelle que³³: « L'éducation doit se vouer à la détection des sources d'erreurs, d'illusions et d'aveuglements » et que « La rationalité est le meilleur garde-fou contre l'erreur et l'illusion ... (Elle) doit demeurer ouverte à ce qui la conteste, sinon elle se referme en doctrine et devient rationalisation... La vraie rationalité... dialogue avec un réel qui lui résiste... (et) opère une navette incessante entre l'instance logique et l'instance empirique »

Être ouvert au monde implique évidemment de douter, notamment lorsque le doute s'inscrit dans des réflexions et des hypothèses scientifiques, mais dès lors que des faits ont été établis, mesurés, validés et reconnus, c'est le principe absolu de la liberté académique qui doit prendre le relais, et non la suspicion complotiste.

Nota : nous pouvons également intégrer dans la réflexion, la production et le traitement de l'image à travers la filmographie de Rithy Pan, survivant et cinéaste du génocide cambodgien.

« Après « S21, la machine de mort khmère rouge » (2003), « L'image manquante » (2013) et « Les tombeaux sans noms (2018), « Irradiés » (2020) élargit le champ de sa réflexion sur un siècle qui a vu l'ingéniosité de l'homme servir de manière répétée le projet suicidaire de notre humanité, de Verdun à Phnom Penh, en passant par Auschwitz, Hiroshima et Nagasaki dont les survivants... sont...les messagers d'un désastre toujours recommencé. » - cf Télérama 3711 du 24/02/21 -

³⁰ Institut Heidelberg pour la Recherche sur la question des Conflits

³¹ Mind & Life Institute

³² Paul Clavier « La cote argus des valeurs morales » - Presses de la Renaissance 2007

³³ Edgar Morin : « Les sept savoirs nécessaires à l'éducation du futur - ch.1^{er} « Les cécités de la connaissance : l'erreur et l'illusion ».

Comme le propose la Global History of Unesco Project l'histoire du monde doit pouvoir ainsi être accessible à tou.te.s et chaque citoyen.ne devrait pouvoir s'affranchir des manipulations des sens, des pensées uniques et des visions étroites dictées par les pouvoirs en place. Mais la question de la modération ou du verrouillage des réseaux sociaux et des intranets nationaux reste plus que jamais d'actualité (cf. Chine, Russie, Iran).

Le principe absolu de la liberté académique doit donc ³⁴ « s'efforcer de maintenir la tradition d'ouverture et d'argumentation rationnelle du débat intellectuel, (...) se mobiliser pour se prémunir de l'instrumentalisation du doute scientifique, (...) défendre une science rigoureuse, exigeante, transparente, explicite sur ses incertitudes, favorable à la coconstruction des questionnements et des connaissances, et responsable face aux conséquences de leurs utilisations ».

En synthèse, nous proposons que chacun.e puisse faire un travail d'introspection et d'analyse qui permette de participer à lever les doutes et à pacifier notre relation aux autres. Il faudra ainsi comprendre sur quoi reposent la plupart de nos certitudes et ce qui est à l'origine de la plupart de nos connaissances, savoir sur quelles bases nous acceptons le plus souvent les informations qui nous sont communiquées, connaître le niveau de confiance que nous avons en ceux qui nous enseignent tout ou partie de leur savoir, évaluer le risque que nous encourons si ceux-ci nous ont trompé, mieux mesurer ainsi ce sur quoi, sur qui nous pouvons nous appuyer et ce que l'on peut considérer au final comme la responsabilité de nos actes.

PROPOSITION 6.3 - Donner une dimension planétaire au champ des interventions diplomatiques

A la suite du conflit de la seconde guerre mondiale, une première phase de globalisation des intérêts s'est progressivement mise en place via les grandes institutions - ONU, OMS, OTAN...- La guerre froide a rapidement instauré la confrontation Est/Ouest comme une sorte de référence dans la recherche d'un équilibre entre deux idéologies concurrentes, jusqu'à l'éclatement du bloc de l'Est. Depuis, il s'est agi de défendre finement les intérêts de chacun par la voie d'un multilatéralisme à géométrie variable défendant les intérêts de tels ou tels groupes d'Etats au sein d'une région donnée. Il y a donc eu mise en place de partenariats politiques, économiques, militaires ou environnementaux - ceux-ci plutôt à la marge - mais chacun pouvait alors constater le poids des grandes puissances occidentales - ou culturellement occidentalisées - et l'importance de ce que Bertrand Badie a appelé l'oligarchie diplomatique³⁵ Mais le jeu se complique lorsque les modèles de diplomatie inscrits dans l'histoire de ces derniers siècles ne font plus recette. Le diplomate expert, cultivé et policé a pour partie cédé la place à des acteurs qui, quant à eux, ont clairement décidé de changer les règles et de jouer seul contre tous.

Certains, comme l'Amérique trumpiste, considèrent que la parole donnée est une vue de l'esprit et que les accords internationaux ont pour seuls objectifs d'être détricotés ou reformatés au gré des stratégies opportunistes. D'autres, comme les fameux « loups guerriers »³⁶ de la Chine de Xi Jinping – souvent accompagnés en cela de MM. Bolsonaro et Erdogan - ont décidé de prendre frontalement les armes de l'agressivité, du dédain et de la médisance afin de contrer le monde occidental sur tous les terrains (cf. les tensions sur les questions du Covid-19, des Ouïghours ou de Hong-Kong... . La Chine prend désormais ouvertement le pouvoir et tend la main aux pays émergents ou en grande difficulté économique (cf. par ex. le cas de la Grèce).

Même si elles continuent à être convoquées – cf. lors des tensions fortes entre la Russie et l'Ukraine au 1er semestre 2021 - les voies diplomatiques classiques se trouvent déstabilisées et peut-être va-t-il s'agir désormais d'intégrer de nouveaux intervenants dans les processus de négociation afin d'en améliorer l'analyse et l'efficacité.

A titre d'exemple comment ne pas prendre en compte dans les échanges diplomatiques l'importance représentée, selon les circonstances et les sujets abordés, les poids lourds des Gafas, des médias, voire des organisations non gouvernementales. Ce peut être là l'opportunité de mener différemment les négociations permettant d'apaiser les tensions et réduire les risques de conflits potentiels.

Pour apaiser la montée des tensions politiques et économiques, nous pouvons donc proposer de :

- Contenir ou renforcer les actions diplomatiques multilatérales et la capacité à comprendre le point de vue de l'Autre ;

³⁴ la page « Idées » du Monde daté du jeudi 18 mars 2021 : « Qu'est-ce qui menace vraiment le débat intellectuel à l'université ? » & « La recherche publique doit se mobiliser pour se prémunir de l'instrumentalisation du doute scientifique » ; cf. par ailleurs « La fabrique de l'ignorance », documentaire réalisé par Franck Cuvelier, Pascal Vasselin - Diffusion Arte le 23/02/2021

³⁵ Bertrand Badie : « La diplomatie de connivence ». Ed. : La Découverte. 2011.

³⁶ <https://www.la-croix.com/Monde/Asie-et-Oceanie/loups-guerriers-nouvelle-espece-diplomates-made-China-2020-05-12-1201093988>

- Intégrer de nouveaux intervenants dans les processus de négociation³⁷
- Réagir à temps face aux rivalités montantes et chercher à rééquilibrer les forces en présence ;
- Prendre en compte le poids des grandes puissances dans les décisions internationales et la méfiance existant à leur égard ;
- Respecter le jeu des institutions liées à la politique intérieure d'un pays en les accordant avec les prérogatives diplomatiques.

Mais il nous faut aller au-delà : il faut créer et promouvoir la notion de « diplomatie planétaire ».

On lit souvent que quatre facteurs-clés influencent le « thermostat de la politique étrangère » : les considérations morales et financières, l'intérêt national et la politique intérieure. Mais la volonté politique, historique, qui est celle de la défense de l'intérêt d'un État et de ses administrés ne cadre plus avec ce que devrait être aujourd'hui l'ambition du plus grand nombre : s'inscrire dans une vision planétaire³⁸

Les deux enjeux diplomatiques majeurs actuels sont bien ceux du risque nucléaire militaire et du risque environnemental. C'est simplement une question d'appréhension du temps. Le premier risque peut instantanément faire sauter la planète sur un coup de folie individuelle. Le second, et cela nous le savons bien désormais, est l'affaire de tous et s'inscrit dans un temps un peu plus long, mais n'est toujours pas pris en compte à sa juste valeur de destruction.

Un diplomate « planétaire » se devra de prendre en compte systématiquement dans le champ de ses négociations les effets dominos des prises de décisions des États sur les enjeux de l'humanité dans son ensemble.

PROPOSITION 6.4 - Mettre en place des outils de réparation et de réconciliation

La notion de « commission de réconciliation » fait désormais partie des outils à notre disposition pour promouvoir la paix. Mais avant toute mise en place de telles commissions, il importe de prendre la mesure des spécificités du conflit sortant. L'objectif est à la fois : de comprendre et d'intégrer dans la réflexion l'ensemble des acteurs y ayant pris part - victimes ou coupables, acteurs locaux, régionaux voire internationaux et d'éviter toute duplication simplificatrice d'outils de réconciliation potentielle en matière de justice transitionnelle³⁹.

Ainsi, même si, en Afrique du Sud, la Commission Vérité et Réconciliation est pour beaucoup un modèle de mise à jour de la vérité, des victimes n'ont pu s'empêcher de se sentir lésées par certaines décisions de justice qui ont pu dédouaner des coupables de forfaits reconnus. Le choix a, à l'époque, été fait de sacrifier une forme de justice pour réinstaller la paix dans le pays.

³⁷ Pour illustrer la volonté et l'intérêt de rechercher des voies novatrices dans les négociations, nous pouvons nous appuyer sur :

- *La Plate-Forme de Rome (voir plus haut)*
- *Le travail accompli comme médiateur indépendant par David Gorman, Directeur Eurasie du Centre pour le dialogue humanitaire (HD) de Genève, qui souligne l'importance de l'impartialité et la créativité permettant d'expérimenter de nouvelles approches entre les parties prenantes. Cf https://www.lepoint.fr/monde/ni-onu-ni-etat-le-mediateur-independant-nouveau-visage-de-la-diplomatie-12-02-2020-2362254_24.php# ; cf <https://www.hdcentre.org/fr/>*
- *Le rôle qu'a joué le sénateur américain Mitchell comme envoyé spécial dans les négociations des accords de paix de Pâques 1998 en Irlande. *****
- *Dans le cas du Zimbabwe, le Nigéria et l'Afrique du Sud ont tenté, au cours du printemps de 2002, de promouvoir des conversations directes entre le parti au pouvoir, la ZANU-PF, et l'opposition, le MDC, et ont fait appel à des mesures non officielles de « deuxième instance » comme le dialogue et les ateliers de recherche de solutions employant seulement une pression très modérée et sans recevoir de soutien des autres partenaires de la région. Les gouvernements occidentaux se contentèrent d'une diplomatie déclamatoire. La pression se dissipa rapidement. (source « Promouvoir la paix » /Ouvrage collectif de l'Université de la Paix/Collection « les intelligences citoyennes »/Ed. DeBoeck, Belgique)*

³⁸ (lire Edgar Morin : « Les sept savoirs nécessaires à l'éducation du futur / chapitre 7.3 - L'humanité comme destin planétaire -)

³⁹ Sources

- *Le travail accompli par les différentes commissions ayant participées au « Panel International sur la Sortie de la Violence » coanimé par la Fondation de la Maison des Sciences de l'Homme (FMSH)*
- *.Sur la Sierra Leone : Grotius International <https://grotius.fr/commission-verite-justice-et-reconciliation-peut-on-repliquer-ce-dispositif/>*
- *Ainsi que Ornella Moderan « Quelle réconciliation pour la Sierra Leone ? » https://grotius.fr/wp-content/uploads/2010/09/version_longue_justice_internationale1.pdf*

Le sacrifice de la justice sur l'autel de la politique a été également choisi dans le cas de la Sierra Leone, à un certain moment, avec l'aval des États-Unis et du Royaume-Uni. Dans les Balkans, la nécessité de marchander la paix en 1995 pour aboutir aux Accords de Dayton a changé les instigateurs et les meneurs de la guerre en pacificateurs et partenaires.

Il est donc essentiel de mener un travail de mémoire collective, fait a priori de justice et de réparation et d'être vigilant face à ce qui peut paraître nécessaire en terme de déni ou d'oubli transitoire. Il faut trouver le bon équilibre entre la pacification nécessaire à la vie d'une « nation » et le travail mémoriel à effectuer par toutes les parties en présence, que l'on se considère du bon ou du mauvais côté de l'Histoire – cf. notamment en France pour ce qui concerne les dimensions historiques liées à l'esclavagisme, à la période de la collaboration ou à la guerre d'Algérie (cf. les échanges, voire la polémique, en cours suite à la remise du rapport remis par B. Stora au Président de la République).

PROPOSITION 6.5 - Propositions pour que l'art et la culture deviennent des armes de construction massive de la paix

Il existe aujourd'hui de nombreux exemples* 40de « reconstruction des âmes », collectives ou individuelles, et les approches artistiques permettent d'être au plus près, au cœur même, des histoires et du vécu des parties prenantes, qu'elles soient victimes ou coupables.

« L'art agit comme une thérapie pour l'homme détruit par la guerre, mais d'abord comme réconciliation et marche vers son voisin du camp, d'une autre langue et parfois ex-ennemi, mais si proche et si semblable. Les artistes s'installent au sein de l'adversité, des conflits, de l'expression de la destruction et de la mort, se retrouvant sur le terrain de la misère et de la souffrance. L'art est ici le premier vecteur de dialogue et donc fondamental pour la construction d'une culture de la Paix. La Danse, devient un élément fédérateur de populations déplacées, réfugiés traumatisés et malmenés par les guerres. A la question posée par le chorégraphe congolais de RDC Fabrice BWABULAMUTIMA : « Comment sortir d'un état de guerre permanent, où les habitants vivent avec la violence, les morts en permanence ? », la danse apporte une réponse en réparant en partie ces dégâts par un nouveau rapport à son propre corps, pour retrouver, le calme le sommeil et l'estime de soi.⁴¹ »

6.5.1 - Libre circulation des artistes à travers le monde

Si les œuvres peuvent circuler librement, les artistes doivent circuler librement. La délivrance de visas est le souci récurrent de tous les artistes, notamment pour accéder à l'espace Schengen. L'expression artistique est un premier langage pour retisser et reconstituer les liens entre peuples, et nombreux sont les contacts diplomatiques qui se sont renoués via des échanges d'œuvres artistiques.

6.5.2- Liberté d'expression artistique inaliénable et reconnue comme droit de l'homme fondamental

Si la liberté d'opinion ne fait (presque) plus débat dans les régimes démocratiques, la liberté d'expression artistique est encore largement soumise à controverse. Mais le travail quotidien et de l'Observatoire de la liberté de création artistique au sein de la LDH est la preuve concrète de cette remise en cause subreptice d'une liberté pourtant considérée comme indiscutable il y a quelques décennies. C'est ce qui a justifié France, l'inscription de la liberté de création artistique dans la loi en.... 2016.

6.5.3 - Intervention artistique considérée comme une intervention « humanitaire » au même titre que l'intervention sanitaire et alimentaire dans tous les espaces de l'Humanité en détresse

L'importance des interventions artistiques est reconnue par les instances de l'ONU : UNICEF, HCR, OMS. Qu'il s'agisse des camps de réfugiés, des favellas, des bidonvilles, des banlieues délaissées devenues zones de « non-droits » et de toutes les populations oubliées, l'art est un médium essentiel de promotion de la paix. Il n'est d'ailleurs pas indifférent que la France ait inscrit dans la loi l'éducation artistique et culturelle parmi les « enseignements fondamentaux ».

40 UNESCO : Convention pour la protection et de la promotion de la diversité de l'expression culturelle 2005

41 « Promouvoir la paix » : travail fait au sein de camps de migrants ou de réfugiés. Voir par ailleurs les œuvres monumentales de Freddy TSIMBA, artiste congolais de la République Démocratique du Congo.

PROPOSITION 6.6 - Développer le dialogue interconfessionnel ou interethnique

Dans la vie quotidienne, il semblerait logique et naturel que nos relations aux autres se définissent et s'expriment de façon individuelle, dans un premier temps de personne à personne. Et pourtant il nous semble que la réalité est bien différente, notre relation à l'Autre se faisant souvent (prioritairement ?) par procuration. Je ne connais rien de l'Autre. Ou je le connais a priori, par son apparence, par son langage, et par les idées que des porte-paroles (institutions, groupes, acteurs médiatiques...) se font de lui.

Dans ce champ de l'ouverture à l'autre et de la volonté réciproque de compréhension, les autorités confessionnelles ont une responsabilité majeure. Les approches œcuméniques à grande échelle ne sont pas si fréquentes que cela⁴². Soulignons l'exemple récent (Bagdad - mars 2021) de la rencontre entre le pape François et le grand ayatollah Ali Sistani, références religieuses de 1,3 milliard de catholiques et de 200 millions de chiites d'Irak et d'ailleurs. Ces événements ne peuvent que participer au rapprochement des communautés et à la création de lien social, mais ce travail doit se faire au quotidien et doit pouvoir concerner l'ensemble des communautés.

Pour cela, il est nécessaire de :

- Mettre en avant et faire ressentir dès la petite enfance l'égalité et la « neutralité » de chacun en termes ethniques ou confessionnels ;
- Ouvrir intellectuellement les enfants aux différences interconfessionnelles ou interethniques perçues au sein des cellules familiales originelles puis aux premières structures sociales élargies – scolaires, sportives, culturelles ... ;
- Renforcer, enrichir au niveau local les actions de la société civile : politiques de médiation, travail sur les réseaux sociaux locaux...
- Renforcer le relais médiatique des actions menées au sommet des hiérarchies interculturelles porteuses des valeurs de compréhension et de respect des différences de l'Autre ;
- Reconnaître le rôle majeur de l'histoire des modèles économiques et sociaux dans les différences de traitement des statuts ethniques.

ENCADRÉ CHAPITRE 06

[ENCADRÉ 1 – LE PACTE DE ROME]

A. Cadre : valeurs et principes

Les participants s'engagent sur la base d'un contrat national dont les principes sont les suivants et sans l'acceptation desquels aucune négociation ne serait viable :

- La déclaration du 1er novembre 1954 : « la restauration de l'Etat algérien souverain démocratique et social dans le cadre des principes de l'islam » (art. 1)
- Le rejet de la violence pour accéder ou se maintenir au pouvoir
- Le rejet de toute dictature quelle que soit sa nature ou sa forme et le droit du peuple à défendre ses institutions élues
- Le respect et la promotion des droits de la personne humaine tels qu'énoncés par la Déclaration universelle, les pactes internationaux sur les droits de l'homme, la convention internationale contre la torture et consacrés par les textes légaux
- Le respect de l'alternance politique à travers le suffrage universel
- Le respect de la légitimité populaire. Les institutions librement élues ne peuvent être remises en cause que par la volonté populaire
- La primauté de la loi légitime
- La garantie des libertés fondamentales, individuelles et collectives que sont la race, le sexe, la confession et la langue
- La consécration du multipartisme
- La non-implication de l'armée dans les affaires politiques. Le retour à ses attributions constitutionnelles de sauvegarde de l'unité et de l'indivisibilité du territoire national
- Les éléments constitutifs de la personnalité algérienne sont l'islam, l'arabité et l'amazighité ; la culture et les

⁴² Voir entre autres *Le Programme du dialogue interreligieux de l'UNESCO*

<http://www.unesco.org/new/fr/culture/themes/dialogue/intercultural-dialogue/interreligious-dialogue/>

deux langues concourant au développement de cette personnalité doivent trouver dans ce cadre unificateur leur place et leur promotion institutionnelle, sans exclusion ni marginalisation

- La séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire
- La liberté et le respect des confessions

B. Mesures devant précéder les négociations

- La libération effective des responsables du FIS et de tous les détenus politiques. Assurer aux dirigeants du FIS tous les moyens et garanties nécessaires leur permettant de se réunir librement entre eux et avec tous ceux dont ils jugent la participation nécessaire à la prise de décision.
- L'ouverture du champ politique et médiatique. L'annulation de la décision de dissolution du FIS. Le plein rétablissement des activités de tous les partis.
- Levée des mesures d'interdiction et de suspension des journaux, des écrits et des livres prises en application du dispositif d'exception.
- La cessation immédiate, effective et vérifiable de la pratique de la torture.
- L'arrêt des exécutions des peines capitales, des exécutions extra-judiciaires et des représailles contre la population civile.
- La condamnation et l'appel à la cessation des exactions et des attentats contre les civils, les étrangers, et de la destruction des biens publics.
- La constitution d'une commission indépendante pour enquêter sur ces actes de violence et les graves violations des droits de l'homme.

C. Rétablissement de la paix

Une dynamique nouvelle pour la paix implique un processus graduel, simultané et négocié comprenant :

- d'une part, des mesures de détente réelles : fermeture des camps de sûreté, levée de l'état d'urgence et abrogation du dispositif d'exception
- d'autre part, un appel urgent et sans ambiguïté pour l'arrêt des affrontements. Les Algériennes et les Algériens aspirent au retour rapide de la paix civile. Les modalités d'application de cet engagement seront déterminées par les deux parties en conflit avec la participation active des autres partis représentatifs. Cette dynamique exige la participation pleine et entière des forces politiques représentatives et pacifiques. Celles-ci sont en mesure de contribuer au succès du processus en cours et d'assurer l'adhésion de la population

D. Le retour à la légalité constitutionnelle

Les partis s'engagent à respecter la Constitution du 23 février 1989. Son amendement ne peut se faire que par les voies constitutionnelles

E. Le retour à la souveraineté populaire

Les parties prenantes aux négociations doivent définir une légalité transitoire pour la mise en œuvre et la surveillance des accords. Pour cela, elles doivent mettre en place une conférence nationale dotée de compétences réelles, composée du pouvoir effectif et des forces politiques représentatives.

Cette conférence définira :

- Les structures transitoires, les modalités et la durée d'une période de transition, la plus courte possible, devant aboutir à des élections libres et pluralistes qui permettent au peuple le plein exercice de sa souveraineté.
- La liberté de l'information, le libre accès aux médias et les conditions du libre choix du peuple doivent être assurés. Le respect des résultats de ce choix doit être garanti

F. Garanties

Toutes les parties prenantes à la négociation sont en droit d'obtenir des garanties mutuelles.

Les partis, tout en gardant leur autonomie de décision :

- s'opposent à toute ingérence dans les affaires internes de l'Algérie ;
- dénoncent l'internationalisation de fait qui est le résultat de la politique d'affrontement menée par le pouvoir ;
- demeurent convaincus que la solution de la crise ne peut être que l'œuvre exclusive des Algériens et doit se concrétiser en Algérie ;
- s'engagent à mener une campagne d'information auprès de la communauté internationale pour faire connaître l'initiative de cette plate-forme et lui assurer un soutien ;

- décident de lancer une pétition internationale pour appuyer l'exigence d'une solution politique et pacifique en Algérie ;
- appellent la communauté internationale à une solidarité agissante avec le peuple algérien ;
- décident de maintenir les contacts entre eux en vue d'une consultation et d'une concertation permanentes.

Les signataires :

Pour la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme, Abdenour Ali Yahia.

Pour le Front de libération nationale (FLN), Abdelhamid Mehri.

Pour le Front des forces socialistes (FFS), Hocine Aït Ahmed et Ahmed Djeddaï.

Pour le Front islamique du salut (FIS), Rabah Kebir et Anouar Haddam.

Pour le Mouvement pour la démocratie en Algérie, Ahmed Ben Bella et Khaled Bensmaïn.

Pour le Parti des travailleurs, Louiza Hanoune.

Pour le Mouvement de la renaissance islamique (Ennahda), Abdallah Djaballah.

Pour Jazaïr musulmane contemporaine, Ahmed Ben Mohammed.